

ASSOCIATION ASSIA RESEAU UNA

-

11 AVENUE DE BROCELIANDE
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

-

A large, light blue, stylized letter 'C' that serves as a background element for the lower half of the page.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

ASSIA RESEAU UNA

Association loi 1901
11 avenue de Brocéliande
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2024

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSIA Réseau UNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASSIA RÉSEAU UNA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les créances de l'association ont fait l'objet de contrôles portant sur leur réalité, exhaustivité, ainsi que sur le niveau des dépréciations comptabilisé au 31 décembre 2024. Nous avons pu constater le respect des règles comptables sur l'appréhension des risques de pertes sur actif circulant.

Nous avons contrôlé le respect des principes inhérents à la séparation des exercices, à la fois sur les ressources et également sur les charges de l'association. Les postes de fonds dédiés sont ainsi correctement justifiés et renvoient à des ressources non consommées au 31 décembre 2024.

Nous nous sommes assurés du maintien des méthodologies de calcul et d'appréhension des provisions pour risques et charges qui ont fait l'objet de travaux portant sur leur mesure et leur réalité. Les appréciations comptables retenues concordent avec les doctrines comptables en vigueur.

Les comptes annuels des établissements sont élaborés individuellement. Les opérations de combinaison des comptes destinés à produire les états financiers présentés en assemblée n'appellent pas de remarques.

La présentation des disponibilités de l'association a fait l'objet d'un traitement spécifique exposé en page 9 de l'annexe des comptes annuels. Ce traitement a pour objet de faciliter la comparabilité des comptes annuels 2023 et 2024. Les informations dispensées en annexe sont suffisantes pour éclairer le lecteur du bilan comptable.

Nous avons également procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASSIA Réseau UNA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé par Julien Basle
Le 17/06/2025

ID: tx_DYqZA5GqYmZm

Julien BASLÉ – Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes





BILAN ACTIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2024
 Au 31/12/2024
 Date de tirage : 20/05/2025

Détail des postes	Valeurs Brutes	Amortissements et Provisions	Valeur Nettes	2023
Immobilisation Incorporelles	125 888	111 063	14 825	17 294
<i>Frais d'établissement</i>	10 092	4 946	5 146	696
<i>Concessions, brevets, licences</i>	111 223	106 117	5 105	12 025
<i>Fonds commercial</i>	4 574	-	4 574	4 574
Immobilisation corporelles	5 147 648	1 870 359	3 277 290	3 354 467
<i>Terrains</i>	19 684	-	19 684	19 684
<i>Constructions</i>	2 928 889	255 992	2 672 897	2 771 049
<i>Instal. tech. mat. & out. Indust.</i>	657 030	506 039	150 991	138 644
<i>Autres immo. Corporelles</i>	1 521 104	1 108 328	412 776	425 090
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	20 942	-	20 942	-
Immobilisation Financières	558 183	-	558 183	539 277
<i>Prêts</i>	551 182	-	551 182	531 676
<i>Aut.immo. financières</i>	7 001	-	7 001	7 601
ACTIF IMMOBILISE	5 831 719	1 981 422	3 850 297	3 911 039
Créances d'exploitation	1 493 559	78 255	1 415 304	1 425 152
<i>Clients, usagers et comptes rattachés</i>	1 298 199	78 255	1 219 944	1 179 743
<i>Autres créances</i>	195 360	-	195 360	245 409
Disponibilités	4 020 667	-	9 725 475	8 687 363
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	910 459	-	910 459	911 684
<i>Disponibilités</i>	3 110 208	-	8 815 016	7 775 679
ACTIF CIRCULANT	5 514 226	78 255	11 140 779	10 112 515
Comptes de régularisation	112 024	-	112 024	170 717
<i>Charges constatées d'avance</i>	112 024	-	112 024	170 717
TOTAL DU BILAN ACTIF	11 457 969	2 059 677	15 103 101	14 194 270

CAFEX
 Commissaire aux Comptes



BILAN PASSIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Date de tirage : 20/05/2025

Détail des postes			Valeur Nettes	2023
Fonds propres ss droit de reprise			486 092	486 092
Réserves			4 699 152	3 565 175
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			3 094 812	2 156 706
Réserves pour projet de l'entité			1 604 340	1 408 469
Report à nouveau			-443 988	146 132
Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			-986 504	-396 383
Résultat de l'exercice			695 073	543 857
Résultat de l'exercice			695 073	543 857
Dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			389 192	347 986
Subventions d'investissement			31 892	25 756
Provisions réglementées			-	-
FONDS ASSOCIATIFS			5 468 222	4 767 013
Fonds dédiés			96 780	52 478
FONDS DEDIES			96 780	52 478
Provisions pour risques			202 016	325 970
Provisions pour charges			595 310	570 915
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			797 326	896 886
Emprunts et dettes assimilées			5 371 291	5 444 846
Emprunts & dettes aup. Établ. fin			5 263 470	5 341 066
Emprunt et dettes financ. divers			107 821	103 780
Dettes fourniss. & cptes rattachés			720 315	671 456
Dettes fiscales et sociales			2 626 481	2 336 551
Autres dettes			22 687	25 041
DETTES			8 740 773	8 477 894
Comptes de régularisation			-	-
TOTAL DU BILAN PASSIF			15 103 101	14 194 270

CAFEX
Commissaire aux Comptes



Compte de résultat

ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2024
Au 31/12/2024
Date de tirage : 09/04/2025

Détail des postes	Valeur Nettes	2023
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 649	9 722
Ventes de biens et services	680 129	446 652
Produits des tiers financeurs	19 554 218	18 424 737
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	314 149	235 568
Utilisations des fonds dédiés	22 111	115 517
Autres produits	3 813	4 983
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	20 584 069	19 237 179
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cons.de l'exercices en prov.tiers	- 4 037 255	- 3 687 644
Achats autres approvis	-	-
Autres achats & charges externes	- 4 037 255	- 3 687 644
Impots, taxes & vers.assimilés	- 1 162 526	- 1 108 992
Impots, taxes & vers. Assimilés	- 1 162 526	- 1 108 992
Charges de personnel	- 14 353 232	- 13 685 859
Salaires et traitements	- 10 721 797	- 10 169 594
Charges sociales	- 3 631 435	- 3 516 266
Dotations aux amortis. & provisions	- 460 567	- 385 797
Provision sur actif circulant	- 460 567	- 385 797
Report en fonds dédiés	- 66 414	- 20 860
Autres charges	- 9 819	- 5 416
Autres charges	- 9 819	- 5 416
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	- 20 089 812	- 18 894 568
RESULTAT D'EXPLOITATION	494 257	342 611
QUOTE-PART DE RESULTAT	-	-
Quotes-parts de résultats sur opéra.	-	-
PRODUITS FINANCIERS	37 217	29 583
D'autres valeurs mobil.& créances	-	-
Autres intérêts et produits assim.	37 217	29 583
Reprise/provis. & transf. Charges	-	-
Différ. Positives de change	-	-
CHARGES FINANCIERES	- 18 678	- 19 465
Dot. Aux amort.& aux provisions	-	-
Interets et charges assimilées	- 18 678	- 19 465
Differences négatives de change	-	-
Charges nettes/cess. Mob. De plac.	-	-
Prod. Nets/cess. Val. Mobil.plac.	-	-
RESULTAT FINANCIER	18 539	10 118



Compte de résultat ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2024
Au 31/12/2024
Date de tirage : 09/04/2025

Détail des postes	Valeur Nettes	2023
RESULTAT COURANT	512 796	352 729
PRODUIT EXCEPTIONNELS	280 385	342 343
<i>Sur opérations de gestion</i>	178 842	212 684
<i>Sur opér. de capital, cess. Actifs</i>	-	123 900
<i>Reprises/prov. & transf. de charges</i>	101 544	5 759
<i>Autres opér. De capital</i>	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 86 332	- 150 351
<i>Sur opérations de gestion</i>	- 6 231	600
<i>Sur opération en capital</i>	-	-
<i>Dotation aux amort. & provis,</i>	- 80 101	- 150 951
RESULTAT EXEPTIONNEL	194 053	191 992
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 11 776	- 864
<i>Impots sur les dividendes</i>	- 11 776	- 864
EXEDENT OU DEFICIT	695 073	543 857

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Présentation des comptes de l'exercice 2024**SOMMAIRE****PRESENTATION**

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
 - 1-1- OBJET SOCIAL DE L'ENTITE
 - 1-2- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - 2-1- DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES
 - 2-2- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX
3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 3.1- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE – VALEURS BRUTES
 - 3.2- ETAT DES AMORTISSEMENTS
 - 3.3- DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS
 - 3.4- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
 - 3.5- ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR
 - 3.6- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
 - 3.7- ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
 - 3.8- ETAT DES CHARGES A PAYER
 - 3.9- ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
 - 3.10- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
 - 3.11- FONDS DEDIES
 - 3.12- PROVISIONS POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE
 - 3.13- DOTATIONS D'ACTIVITE
 - 3.14- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
 - 3.15- TRANSFERTS DE CHARGES
 - 3.16- FONDS PROPRES
 - 3.17- TRÉSORERIE
 - 3.18- HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 3.19- CONVENTIONS REGLEMENTEES
 - 3.20- EFFECTIFS
 - 3.21- ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 3.22- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRESENTATION

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (art. 9, al. 1 du Code de Commerce).

Ce bilan présente un total de 15 103 101€. Le compte de résultat dégage à la date de clôture de l'exercice un excédent de 695 073.15€ :

Résultat comptable du SAAD	422 202
Résultat comptable du SSIAD	390 820
Résultat comptable du CSI	61 358
Résultat comptable de l' EHPAD	- 255 348
Résultat comptable du Foyer de Vie	64 671
Résultat comptable de l' Animation Prévention	18 144
Résultat comptable de l' Association	-13 388
Résultat comptable du Village d'ASSIA	6 614
	695 073

L'exercice clos a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2025.

1.1 OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

Assia Réseau UNA est née d'une volonté de solidarité au service de l'homme et en particulier des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés familiales ou sociales (les « Personnes fragilisées »). L'Association vise à permettre à toutes ces personnes de vivre une vie la plus sereine et en meilleure santé possible, quels que soient leur degré d'autonomie, leur domicile et leur situation socio-économique.

ASSIA a su développer une véritable offre de services depuis sa création en 1982, structurée autour de 3 pôles d'activité : domicile, établissements, autonomie-prévention. Ceci permet à l'association d'offrir aux usager tout au long vie un véritable parcours résidentiel en fonction de leurs besoins. ASSIA est moteur en projet d'innovation afin de tenir compte voire d'anticiper les évolutions sociétales et du secteur médico-social.

1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association a connu les faits caractéristiques suivants au cours de l'année :

- Renouvellement du CPOM SAD aide APA, effectif au 01/01/2024, avec une baisse significative du nombre d'heures (de 86 550 à 63 000) et donc de la dotation annuelle
- Hausse du nombre de places SAD soins (6) au 01/03/2024
- 1^{ère} année de fonctionnement en année pleine du Village d'ASSIA (ouvert en décembre 2023)
- Hausse significative des effectifs qui a permis de mieux répondre aux besoins des personnes et de développer l'activité sur le pôle domicile

Evènements post clôtures :

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

(C. com., art. 9, al. 6)

Hormis le traitement des indemnités de fin de carrière présentes à l'actif et au passif au travers d'outils financiers de placements dédiés, aucune dérogation aux prescriptions comptables ne justifiait d'être utilisée et n'a donc été faite.

2.2 APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

221- Cadre légal et réglementaire

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

222 - Enregistrement des opérations de l'exercice

Les opérations de l'Association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées. Cette procédure d'enregistrement comptable en créances et dettes permet de mieux appréhender les flux économiques et l'activité réelle de l'Association.

223 - Conventions comptables générales

Elles ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

	<i>Début exercice</i>	<i>Augmentation exercice ASSIA</i>	<i>Diminution exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	119 696	6 192	-	125 888
Immobilisations corporelles	4 987 425	316 736	177 455	5 126 706
Immobilisations en cours	-	20 942	-	20 942
Immobilisations financières	539 277	95 427	76 522	558 183
Total général	5 646 399	439 297	253 977	5 831 719

⇒ Les immobilisations sont comptabilisées au coût réel d'acquisition. En ce qui concerne les immobilisations financières, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est constatée.

3.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	<i>Début exercice</i>	<i>Dotations exercice ASSIA</i>	<i>Sorties exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	102 402	8 661	-	111 063
Immobilisations corporelles	1 632 958	300 836	64 435	1 870 359
Total général	1 735 360	309 497	64 435	1 981 422

3.3 DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation :

- Construction 1 à 30 ans
- Matériel 3 à 10 ans
- Agencements 8 à 30 ans
- Matériel de bureau et mobilier 3 à 10 ans
- Siège social - extension 3 à 60 ans
- Logiciel 1 à 5 ans
- Matériel de cuisine 3 à 12 ans
- Matériel de blanchisserie 5 à 12 ans
- Matériel d'hébergement 3 à 10 ans
- Matériel de soins 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans

3.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Actif circulant	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an</i>
Créances Clients	1 219 944	1 219 944	
Autres créances	195 360	195 360	
Charges constatées d'avance	112 024	112 024	
Total général	1 527 328	1 527 328	-

3.5 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

SUBVENTIONS	49 533
UNIFORMATION	35 584
CONTRÔLE URSSAF	0
IJ CPAM / AGRR	29 641
SINISTRE	0
AUTRES	12 793
Total	127 551

3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Montant au 31 décembre 2024 910 459 €

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût historique, une dépréciation est constatée.

3.7 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Contrat de maintenance	7 646
Assurance	59 995
Abonnement	19 872
Cotisations	0
Autres	24 512
Total	112 024

3.8 ETAT DES CHARGES A PAYER

- Factures non parvenues	221 965€
- Provisions : Congés payés et autres	1 464 183€

3.9 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an et 5 ans au plus</i>	<i>Dont à plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes financières	1 794 247	78 537	318 245	1 475 018
Autres dettes financières	107 821	107 821		
Découverts bancaires	3 469 223	3 469 223		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720 315	720 315		
Dettes fiscales et sociales	2 626 481	2 626 481		
Autres dettes	22 687	22 687		
Produits constatés d'avance		-		
Total général	8 740 773	7 025 064	318 245	1 475 018

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles se décomposent ainsi :

	<i>31/12/2023</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>31/12/2024</i>
Provision IFC (1)	570 915	63 769	39 375	595 310
Provision (2)	325 970	88 101	212 055	202 016
Total général	896 885	151 870	251 429	797 326

(1) Provision IFC : détail en 3.13

(2) La provision pour risques et charges comprend principalement :

- Une dotation de 80 101 € pour couvrir le risque congés payés comptabilisée dans les charges exceptionnelles
- Une dotation de 8 000 € pour couvrir des litiges prudhommaux comptabilisée dans les charges d'exploitation

3.11 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Dont remboursements	Montant global		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	52 478	66 414		22 111		96 781	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
TOTAL	52 478	66 414	-	22 111	-	96 781	-

3.12 PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Le calcul a été effectué pour l'ensemble des salariés en fonction des données suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Mode de départ : volontaire
- Evolution annuelle des salaires : 1.50% constant
- Taux d'actualisation net : 3.38%
- Taux de rotation aide à domicile (turn over) : faible
- Charges sociales patronales cadre : 62%
- Charges sociales patronales non cadre : 44%

Au 31/12/2024, l'engagement total qui s'établit à 595 310 € fait l'objet d'une provision pour risques et charges et la valeur du fonds externalisé auprès de AG2R-La Mondiale est inscrite à l'actif au niveau des valeurs mobilières de placement pour un montant de 281 475 €.

3.13 DOTATIONS D'ACTIVITE

	2020	2021	2022	2023	2024
Service de soins infirmiers à domicile	4 127 187	3 902 584	4 360 862	4 574 449	4 781 262
Service famille	947 475	1 062 796	1 232 825	1 245 249	1 112 736
EHPAD* Forfait Soins	1 553 534	1 683 932	1 951 997	1 904 632	1 901 440
EHPAD* APA	519 661	450 395	533 323	515 090	534 977
Total général	7 147 858	7 099 707	8 079 007	8 239 420	8 330 415

(*) Résidence de la Budorais et SHT la Plumelière

3.14 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023	2024
Participations des communes	16 678	20 057	17 564	22 701
Centre de santé infirmier - CPAM	89 586	136 903	115 898	91 121
CD35 - Accueil de jour	117 162	64 500	65 470	65 800
AVP La Source	33 117	36 000	42 264	42 264
AVP Maison de Brault		24 000	24 000	
AVP Village ASSIA			4 250	59 400
Conf. des financeurs - Ateliers		11 500	11 500	11 500
CD35 aide à la vie partagée SAD	39 843	40 000	40 000	30 000
CAF SAAD Famille		53 774	91 221	135 269
Autres subventions		11 500	5 000	
Total général	296 386	398 234	417 167	458 055

Concernant la présentation au niveau du compte de résultat, les produits d'exploitation comptabilisés en compte « 73- Dotations et produits de tarification » et « 74- Subventions d'exploitation » sont présentés dans la rubrique « produits des tiers financeurs » tant pour 2024 que pour 2023, conformément aux préconisations réglementaires comptables.

3.15 TRANSFERTS DE CHARGES

CUI-CAE	24 418
Formation	55 965
Grappe numerique	31 720
Refacturation SAMARA	23 844
Sinistre - Groupama	26 536
Autres	173
Total	162 655

3.16 FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	486 092				486 092
Fonds propres avec droits de reprises	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	3 565 175	1 133 977			4 699 152
Report à nouveau	146 132	-590 120			- 443 988
Excédent ou déficit de l'exercice	543 857	- 543 857	695 073		695 073
Situation nette	4 741 256	0	695 073	-	5 436 329
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	25 756			- 6 136	31 892
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	4 767 013	0	695 073	- 6 136	5 468 222

3.17 TRESORERIE

Afin de neutraliser les mouvements de trésorerie non réalisés sur l'exercice 2024, un ajustement manuel a été effectué.

Le passif reste stable par rapport au 31/12/2023, l'écart est imputé sur l'actif au 31/12/2024.

				SANS AJUSTEMENT	AVEC AJUSTEMENT
			31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024
ACTIF	Société Générale - Saad	5123200	1 698 620	4 276 980	
	Société Générale - Association Csl	5123600	409 108	421 663	
	Société Générale - Ssiad	5133400	3 846 245	6 122 142	
ACTIF : TOTAL SG			5 953 974	10 820 785	5 704 809
PASSIF	Société Générale - Siège	5123100	3 046 999	8 215 557	
	Société Générale - Csl	5123300	301 253	45 229	
	Société Générale - Association	5133500	120 970	324 413	
PASSIF : TOTAL SG			3 469 223	8 585 199	3 469 223
SOLDE SG			2 484 751	2 235 586	2 235 586

3.18 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 27 360€.

3.19 CONVENTIONS REGLEMENTEES

a) Rémunération du président

La rémunération brute 2024 du Président est de 12 810€.

b) Rémunération cadre

(Article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006)

La rémunération brute 2024 des trois plus hauts cadres de l'association est de 231 713€.

c) Frais de déplacements du président

Les frais de déplacements 2024 du président sont de 2 120€.

3.20 EFFECTIFS

(Salariés inscrits à l'effectif au 31/12, quelle que soit la nature du contrat)

	2022	2023	2024
Cadres	17	19	20
Agents de maîtrise et employés	410	426	463
Total salariés inscrits au 31/12	427	445	483
ETP au 31/12	373.59	382.98	422.93

3.21 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Caution apportée par la Commune de Chartres de Bretagne

896 632 €

3.22 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contribution en nature du temps de bénévolat des administrateurs et autres intervenants non rémunérés :

BUREAU (4h/réunion)	CA (3h/réunion)	TOTAL HEURES non rémunérées	Montant estimé en € du temps de bénévolat non rémunéré
180	120	300	4721

Les contributions en nature sont non significatives et elles n'ont par conséquent pas été comptabilisées.